



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 132 - 16.12.2021

En exercice ...28  
Présents .....23  
Votants .....28  
Abstention .....0

PÔLE SERVICES À LA POPULATION  
13. CULTURE  
RÉ DOMAINE CULTUREL  
Tarification saison culturelle du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août  
2022

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le 16 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS,

**Le Bois-Plage :** M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS, M. Jean-Pierre GAILLARD,

**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

**La Flotte :** M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

**Les Portes en Ré :** M. Alain POCHON, M. Patrick BOURAINE,

**Rivedoux Plage :** M. Marc CHAIGNE,

**St. Clément des Baleines :** Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

**St. Martin de Ré :** M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMAN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Jérôme DUMOULIN (donne pouvoir à Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS), Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrick SALEZ), M. Patrice RAFFARIN (donne pouvoir à M. Marc CHAIGNE), M. Didier LEBORGNE (donne pouvoir à M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU), Mme Anne PAWLAK (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

**Secrétaire de séance :** Patrick SALEZ.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021132-DE  
Reçu le 20/12/2021



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

### DÉLIBÉRATION

N° 132 - 16.12.2021

En exercice ...28  
Présents .....23  
Votants .....28  
Abstention .....0

### PÔLE SERVICES À LA POPULATION 13. CULTURE . RÉ DOMAINE CULTUREL Tarification saison culturelle du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2022

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, et notamment le 4<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2 portant sur la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral en date du 6 avril 2021,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 4<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2, relatif à l'extension, la modernisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'équipement culturel « La Maline » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,*

*Vu la délibération n° 73 en date du 26 septembre 2018 portant sur le projet culturel de territoire incluant l'équipement La Maline et le choix du mode de gestion, approuvant le principe d'une gestion de l'équipement culturel « La Maline » en régie simple à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,*

*Vu l'avis de la Commission services à la population en date du 2 décembre 2021,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2021,*

Considérant que l'application des tarifs est conditionnée au vote du budget primitif 2022 ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour la saison culturelle allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 août 2022 comme suit :

AR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021132-DE  
Reçu le 20/12/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

**DÉLIBÉRATION**

N° 132 - 16.12.2021

En exercice ... 28  
Présents ..... 23  
Votants ..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION**  
**13. CULTURE**  
**. RÉ DOMAINE CULTUREL**  
**Tarification saison culturelle du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août**  
**2022**

**. RE DOMAINE CULTUREL - LA MALINE**  
**Tarifs du 1er janvier au 31 août 2022**

**CINEMA**

CATEGORIES	TARIFS/PERSONNE
<b>PLEIN TARIF</b> : adultes	8,50 €
<b>TARIF REDUIT</b> : abonnés, étudiants, apprentis, demandeurs emploi, bénéficiaires RSA et AAH, abonnés, groupe à partir de 10 personnes, Collectivités et entreprises (CE, Amicales, associations) *	6,50 €
<b>MOINS DE 26 ANS</b> *	4,50 €
<b>CARTE 5 PLACES (valable 6 mois)</b>	35,00 €
<b>CARTE 10 PLACES (valable 1 an)</b>	65,00 €
<b>SCOLAIRES</b>	
<b>Dispositif National Ecole et Cinéma/Collège au cinéma</b>	2,50 € par élève 3 accompagnateurs gratuits par classe maximum
<b>Autres scolaires</b>	4,00 € par élève 3 accompagnateurs gratuits par classe maximum
<b>PARTENAIRES EDUCATIFS ET SOCIAUX</b> (par exemple: Cinéph'île de Ré, Restos du Cœur, ALSH ...)	4,00 €
<b>PROGRAMMATION CINE PASSION 17</b>	
<b>FESTIVAL LES P'TITS SE REVEILLEN!</b> (Hors scolaire)	2 € par personne Gratuit pour les structures petite enfance et les assistantes maternelles
<b>CINEMA DE PLEIN AIR</b>	Gratuit
<b>La carte 'collège au Cinéma', en partenariat avec le Département 17:</b> 4 places achetées la 5ème gratuite	
En cas de <b>participation à un évènement cinématographique national</b> (par exemple, Le Printemps du Cinéma, la Fête du Cinéma, ...), le tarif des entrées est défini par l'organisateur de l'évènement.	
En cas de <b>partenariat avec une association et/ou un festival</b> , le tarif des entrées est défini ensemble dans le cadre d'une convention de partenariat.	

sur présentation d'un justificatif

AR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021132-DE  
Reçu le 20/12/2021

Séance du jeudi 16 décembre 2021

**DÉLIBÉRATION**

N° 132 - 16.12.2021

En exercice ... 28  
Présents ..... 23  
Votants ..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION**  
**13. CULTURE**  
**. RÉ DOMAINE CULTUREL**  
**Tarification saison culturelle du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août**  
**2022**

**. RE DOMAINE CULTUREL - LA MALINE**  
**Tarifs du 1er janvier au 31 août 2022**  
**SPECTACLE A LA MALINE**

	<b>PLEIN TARIF</b>	<b>TARIF REDUIT *</b> Abonnés, groupe à partir de 10 personnes, Collectivités et entreprises (CE, Amicales, associations)	<b>TARIF TRES REDUIT *</b> - 26 ans, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA et AAH, programmation Ciné Passion 17	<b>PASS FAMILLE*</b> 4 personnes minimum d'une même famille (1 adulte+3 enfants ou 2 adultes+2 enfants)
<b>TARIF A+ <sup>1</sup></b>	25 €	21 €	15 €	-
<b>TARIF A <sup>2</sup></b>	20 €	16 €	10 €	40 €
<b>TARIF B <sup>3</sup></b>	16 €	12 €	8 €	30 €
<b>TARIF C <sup>4</sup></b>	5 €	5 €	5 €	-
<b>TARIF D <sup>5</sup></b>	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
<b>TARIF SCOLAIRE</b> (y compris Festival Les P'tits se réveillent!)	5 € par élève Gratuité pour 3 accompagnateurs par classe maximum			
<b>FESTIVAL LES P'TITS SE REVEILLEMENT!</b> (Hors scolaire)	2 € par personne Gratuit pour les professionnels et enfants des structures petite enfance et des assistantes maternelles			
<b>Partenariat spécifique avec une association et/ou un festival</b>	Modalités du partenariat défini par convention.			
<b>En cas d'annulation d'un spectacle</b>	Les personnes détentrices d'un billet s'en verront proposer un nouveau pour un spectacle à un tarif au moins équivalent. Toutefois, à titre exceptionnel, si le spectacle annulé ne peut être échangé avec un autre (cas d'un spectacle programmé en fin de saison, et/ou spectacle à venir à un tarif inférieur) ou si le spectacle a été annulé suite à un cas de force majeure, le remboursement total ou partiel du billet pourra s'effectuer sur demande de l'utilisateur.			

\* Sur présentation d'un justificatif

<sup>1</sup> Spectacle "renommée nationale/internationale"

<sup>2</sup> Spectacles "grande forme"

<sup>3</sup> Spectacles familiaux

<sup>4</sup> Spectacles « petite forme », de courte durée, spectacles jeune public, spectacle dans sites patrimoniaux

<sup>5</sup> Spectacles de rue et spectacles dans le cadre de partenariat avec des structures culturelles et/ou patrimoniales

(bibliothèques, sites patrimoniaux, ...) actions dans le cadre de résidence de création, spectacles et actions dans le cadre  
d'événements patrimoniaux (ex : Journées du patrimoine) et d'événements organisés par la Communauté de Communes ( Fête  
des associations, événements patrimoniaux, ... )

017-241700459-20211216-D2021132-DE  
Reçu le 20/12/2021



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 16 décembre 2021**

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 132 - 16.12.2021**  
  
En exercice ...28  
Présents .....23  
Votants .....28  
Abstention .....0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION**  
**13. CULTURE**  
**.RÉ DOMAINE CULTUREL**  
**Tarification saison culturelle du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août**  
**2022**

<b>. RE DOMAINE CULTUREL - LA MALINE</b> <b>Tarifs du 1er janvier au 31 août 2022</b>				
<b>SPECTACLE HORS LES MURS</b>				
	<b>PLEIN TARIF</b>	<b>TARIF REDUIT *</b> Abonnés, groupe à partir de 10 personnes, Collectivités et entreprises (CE, Amicales, associations)	<b>TARIF TRES REDUIT *</b> - 26 ans, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA et AAH, programmation Ciné Passion 17	<b>PASS FAMILLE*</b> 4 personnes minimum d'une même famille (1 adulte+3 enfants ou 2 adultes+2 enfants)
<b>TARIF A</b> <sup>1</sup>	17 €	12 €	7 €	35 €
<b>TARIF B</b> <sup>2</sup>	13 €	8 €	5 €	25 €
<b>TARIF C</b> <sup>3</sup>	5 €	5 €	5 €	-
<b>TARIF D</b> <sup>4</sup>	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
<b>TARIF SCOLAIRE</b> (y compris Festival Les P'tits se réveillent!)	5 € par élève 3 accompagnateurs gratuits par classe maximum			
<b>FESTIVAL LES P'TITS SE REVEILLENT!</b> (Hors scolaire)	2 € par personne Gratuit pour les professionnels et enfants des structures petite enfance et des assistantes maternelles			
<b>Partenariat spécifique avec une association et/ou un festival</b>	Modalités du partenariat défini par convention.			
<b>En cas d'annulation d'un spectacle</b>	Les personnes détentrices d'un billet s'en verront proposer un nouveau pour un spectacle à un tarif au moins équivalent. Toutefois, à titre exceptionnel, si le spectacle annulé ne peut être échangé avec un autre (cas d'un spectacle programmé en fin de saison, et/ou spectacle à venir à un tarif inférieur) ou si le spectacle a été annulé suite à un cas de force majeure, le remboursement total ou partiel du billet pourra s'effectuer sur demande de l'utilisateur.			

\* Sur présentation d'un justificatif

<sup>1</sup> Spectacles "grande forme"

<sup>2</sup> Spectacles familiaux

<sup>3</sup> Spectacles « petite forme », de courte durée, spectacles jeune public, spectacle dans sites patrimoniaux

<sup>4</sup> Spectacles de rue et spectacles dans le cadre de partenariat avec des structures culturelles et/ou patrimoniales

(bibliothèques, sites patrimoniaux...), actions dans le cadre de résidence de création, spectacles et actions dans le cadre  
d'évènements nationaux (ex : Journées du patrimoine) et d'évènements organisés par la Communauté de Communes ( Fête  
des associations, évènements patrimoniaux, ...)

**AR PREFECTURE**

017-241700459-20211216-D2021132-DE  
Reçu le 20/12/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

**DÉLIBÉRATION**

N° 132 - 16.12.2021

En exercice ... 28  
Présents ..... 23  
Votants ..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION**  
**13. CULTURE**  
**. RÉ DOMAINE CULTUREL**  
**Tarifcation saison culturelle du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août**  
**2022**

**. RE DOMAINE CULTUREL - LA MALINE**  
**Tarifs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2022**

**Autres modalités tarifaires**

CATEGORIES	TARIFS
Ateliers de médiation / action culturelle	Gratuit
Carte d'abonnement	12 €
Le jour anniversaire du spectateur	Gratuit
Les correspondants de villages	Gratuit pour chaque bénévole (pour le cinéma et le spectacle, Sous réserve des disponibilités dans la salle)
Les invités institutionnels et professionnels de la culture, les membres des réseaux partenaires (par exemple: Réseau 535)	Gratuit
Les agents de . Ré Domaine Culturel	Gratuit pour chaque agent (uniquement hors du temps de travail)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs des entrées cinéma et spectacle pour la saison culturelle du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2022 comme indiqués ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer les conventions spécifiques de partenariat à venir avec les associations et festivals, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : 21.12.2021

Le Président de la Communauté de communes de l'île de Ré, Lionel QUILLET

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécurse citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021132-DE  
Reçu le 20/12/2021